

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**ANIMATIONS ET CHANTIERS VILLE
VIE VACANCES 2017**

Délibération : **05.2017.031**

Transmis en préfecture le :

6 juin 2017

Séance du : **23 mai 2017**

Compte-rendu affiché le **30 mai 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 mai 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO (à partir du
point 7), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Yves GAVault, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 7),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Pouvoirs

Marylène MILLET à Odette BONTOUX, Yves
GAVault à Karine GUERIN, Bernard GUEDON à
Fabienne TIRTIAUX, Aurélien CALLIGARO à
Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 7), Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET, Nathalie
CHAMONARD à Bernadette PIERONI

Membres absents à la séance

Anne-Marie JANAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier BROSSEAU

Le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise, au cours des différentes vacances scolaires, l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et les jeunes.

Le dispositif s'articule autour de deux volets que sont les « animations VVV » et les « chantiers VVV » : l'un, permet aux jeunes l'accès à diverses activités du type séjour, animations de proximité, sorties diverses ; l'autre vise à responsabiliser les jeunes en leur permettant de participer, à des actions éducatives et citoyennes.

Tout d'abord, le dispositif Ville Vie Vacances, **volet animations**, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers en Contrat de Ville, même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser la mixité et la rencontre des publics. Pour la Commune, ce sont donc essentiellement les jeunes des Quartiers classés prioritaires qui sont éligibles, à savoir les Collonges, classé Quartier Politique de la Ville (QPV) et les Barolles, Quartier en Veille Active (QVA).

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (Ville, DDCS et CAF) et les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD) se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite proposés à la cellule départementale VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative, au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs, tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

Par délibération en date du 14 mars 2017, le Conseil municipal décidait le principe de reconduction des Opérations VVV - animations.

En 2017, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 2 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le Centre Social et Culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD, les actions menées par le Mixcube étant, jusqu'à présent, déjà inscrites dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour un montant de 6 000 €.

Les associations concernées fourniront aux financeurs un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires, sachant que l'enveloppe de l'État (CAF et DDCS) est directement versée aux porteurs de projets.

Le **volet chantier** quant à lui s'adresse aux jeunes des mêmes quartiers de 14 à 18 ans pour le financement de projets collectifs (14-16 ans) ou de projets individuels (16-18 ans). Des chantiers proposés par la Ville ou les bailleurs sociaux se déroulent lors des vacances scolaires (exemples : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, aide lors de certaines manifestations ...). Les jeunes sont positionnés et encadrés « pédagogiquement » par les structures socio-éducatives que sont le Mixcube, le Centre Social et Culturel, ainsi que les éducateurs de prévention des AJD.

L'unique porteur de projet pour cette action reste toutefois la Commune qui assure la gratification des jeunes pour un coût prévisionnel de 3 000 €. L'indemnisation des jeunes se fait à partir des relevés de présences et par le biais de la Régie d'avances et de recettes de l'Espace Déclic.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux porteurs de projets des Opérations Ville Vie Vacances année 2017;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 et 6068;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier BROSSEAU,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.